



FILIERE TECHNIQUE : LES PERSONNELS CONTRACTUELS

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 13 juillet 2026

La précarité ne se découvre pas à la veille des élections professionnelles ! À quelques mois de ces dernières qui se tiendront en décembre 2026, certains semblent découvrir avec surprise la situation des personnels contractuels, notamment à l'ATIGIP.

À **L'UFAP UNSa Justice**, nous n'avons pas attendu le 3 juillet dernier pour dénoncer cette précarité. Nos motions portent ce sujet depuis des années et ont d'ailleurs été republiées fin juin. Alors mettons les choses au clair : la défense des contractuels ne doit pas devenir un simple argument de campagne.

Dans la filière technique, les personnels contractuels assurent des missions essentielles en intervenant dans les ateliers, l'encadrement technique, la formation, l'insertion professionnelle, la maintenance, la restauration, les infrastructures ou encore les fonctions supports indispensables au bon fonctionnement des établissements.

Ils connaissent les contraintes de l'univers pénitentiaire. Ils connaissent les établissements. Ils connaissent les publics, les équipes et les réalités de nos services. Avec le temps, ils acquièrent une véritable expertise technique au sein de notre institution. Mais trop souvent, ils restent dans l'incertitude : contrats renouvelés année après année, rémunération peu lisible, avenir flou, reconnaissance insuffisante. Cette précarité abîme les agents et est responsable de la perte de ces derniers, de leurs compétences et de leur expertise.

Quand un agent technique formé et compétent part, ce n'est pas seulement un contrat qui s'arrête, c'est aussi un savoir-faire qui disparaît, une expérience qui quitte l'établissement. C'est souvent des années de pratique, de connaissance métier et de maîtrise du terrain qui s'en vont.

L'UFAP UNSa Justice rappelle un principe simple : dans la Fonction Publique, les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires.

L'administration pénitentiaire a créé une filière technique ministérielle. Elle doit maintenant s'en servir pour favoriser l'emploi statutaire, mettre en place des dispositifs de passage du statut de contractuel à celui de fonctionnaire afin de préserver les compétences déjà présentes sur le terrain.

Cette filière technique ministérielle ne doit pas rester une réforme sur le papier, voire en carton. Elle doit permettre de reconnaître les métiers techniques. Elle doit permettre de transformer les besoins durables en emplois statutaires. Elle doit permettre aux agents déjà investis dans nos établissements et structures d'avoir un avenir professionnel clair. À besoin permanent, emploi statutaire. À mission technique durable, réponse statutaire durable.

L'UFAP UNSa Justice revendique la résorption de l'emploi précaire dans la filière technique comme dans toutes les filières, des recrutements transparents, une vraie formation d'adaptation, le respect du temps de travail, une rémunération cohérente avec les fonctions exercées, une intégration facilitée des agents contractuels, même à titre transitoire lorsque la titularisation n'est pas immédiate, et surtout la transformation des besoins permanents en emplois statutaires. Que d'autres organisations syndicales reprennent aujourd'hui nos revendications montre au moins une chose : nous avons raison.

Les contractuels de la filière technique méritent mieux qu'une prise de conscience de dernière minute d'opportuniste à l'approche des élections professionnelle. Ils ont besoin d'un engagement réel, constant et assumé, pas d'un affichage attentiste.

L'UFAP UNSa Justice continuera de porter ce combat, comme elle le fait depuis des années, sans immobilisme et sans attendre les élections pour soi-disant ouvrir les yeux.

Stop à la précarité organisée ! Oui à la reconnaissance de la filière technique !

David PAYET

Pascal FALEK

Secrétaires nationaux représentants de la filière technique